

Assemblée du 24 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

Matin (10h-13h)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2017
2. Points d'information et d'actualité
3. Les CRCT
4. Evolution du site internet CNU
5. Le suivi de carrière

Après-midi (14h30-17h)

6. La qualification 2018 (ANTARES)
7. Mise en place de l'échelon exceptionnel des MC HC
8. Le groupe de travail « Doctorat-HDR »

Pour chaque point de l'ordre du jour, l'exposé est suivi des interventions de l'assemblée sur demande de prise de parole.

Pour le compte rendu, précisez bien votre nom et votre section en indiquant son numéro et sa dénomination.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2017

[..\20170615\20170615_CR_soumis_3.pdf](#)

Intervention de l'assemblée

2. Points d'information et d'actualité

- 2.1. Bilan du bureau de la CP-CNU à mi-mandat
- 2.2. Circulaire de gestion 2018
- 2.3. Changement à la DGRH et à la DGESIP
- 2.4. Dossier des disciplines rares
- 2.5. Calendrier électoral 2019

2. Points d'information et d'actualité

2.1. Bilan du bureau de la CP-CNU à mi-mandat

- 13 réunions du bureau, 10 réunions du comité consultatif, 4 assemblées générales.
- 7 groupes de travail – « Déontologie », « Faibles effectifs », « Carrière des EC », « Doctorat-HDR », « PEDR », « Suivi de carrière », « Dématérialisation »
- Groupes de travail externes et autres réunions (DGRH, DGESIP, CPU, etc.)

2. Points d'information et d'actualité

2.1. Bilan du bureau de la CP-CNU à mi-mandat

Principales actions (1/2) :

- le contingentement par corps (PU, MC) des avis pour la PEDR à partir de la campagne 2018
- la mise en œuvre du suivi de carrière
- les rapports avec le HCERES (accord de coopération)
- les sections disposent désormais des tableaux de classement

2. Points d'information et d'actualité

2.1. Bilan du bureau de la CP-CNU à mi-mandat

Principales actions (2/2) :

- le partage de l'indemnité fonctionnelle est désormais possible entre titulaire et suppléant
- l'harmonisation des formulaires
- pour les changements de section « *Les établissements pourront consulter le bureau des sections CNU d'origine et d'arrivée avant toute décision de changement de section* »
- la CP-CNU est associée à l'évolution du site internet du CNU

2. Points d'information et d'actualité

2.1. Bilan du bureau de la CP-CNU à mi-mandat

La période récente est marquée par de nombreuses réformes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Suite à l'élection à la présidence de la République de M. Emmanuel Macron, seul candidat ayant exprimé le souhait de supprimer le CNU, nous réaffirmons le rôle fondamental du CNU en tant qu'instance nationale de régulation des carrières des enseignants-chercheurs régis par un statut national.

2. Points d'information et d'actualité

2.2. Circulaire de gestion 2018 (pour année 2017-2018)

	Candidatures	Bureau	Section
Qualification	<i>closes</i>	≥ 20 novembre	(≥ 29/01) ≤ 20 février
CRCT	<i>closes</i>	≥ 20 novembre	≤ 27 février
Avancement	16 janvier-13 février	≥ 30 mars	≤ 23 mai
PEDR	6 février-1 ^{er} mars	≥ 30 mars	≤ 25 septembre
SDC	7 mars-10 avril	≥ 24 mai	≤ 25 octobre

2. Points d'information et d'actualité

2.2. Circulaire de gestion 2018

- Décalage d'une semaine du début de réunion des bureaux pour l'attribution des dossiers avancement/PEDR (à partir du 30 mars) afin de ne pas émarger que sur les congés de printemps.
- Réorganisation des rubriques.
- *« Les établissements pourront consulter le bureau des sections CNU d'origine et d'arrivée avant toute décision de changement de section ».*
- Pour les CRCT, la possibilité de cumuler un semestre CNU et un semestre établissement n'a pas été retenue cette année.

2. Points d'information et d'actualité

2.2. Circulaire de gestion 2018 (PEDR)

- 1) Principe d'un **contingentement** par corps : la répartition des contingents d'avis du 1^{er} groupe (20 %), du 2^e groupe (30 %) et du 3^e groupe (50 %) par corps est applicable dès la campagne 2018, dans les sections dont le nombre de candidats par corps est supérieur ou égal à 10.
- 2) Les sections qui le souhaitent pourront moduler de plus ou moins une unité la répartition des contingents entre corps (MC ou PU), l'ajout d'une unité en faveur du groupe d'un corps devant être compensé par la diminution d'une unité pour le même groupe de l'autre corps.

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

Thème faisant l'objet d'un GT CP-CNU (faibles effectifs)

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

- Les allemands de la HRK (l'équivalent de la CPU, président : Horst Hippler encore un an) veulent créer une sorte de base de données européenne sur les disciplines rares.
- La HRK, la CPU et leurs équivalents polonais et hongrois ont lancé une réflexion afin d'inscrire cette action dans un cadre européen.

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

Les allemands proposent une étude pilote portant sur les champs suivants résumés sous le titre générique de « classical studies » :

- **Etudes latines** (Culture, langues, littérature, religion, philosophie, technologie)
- **Etudes grecques** (Culture, langues, littérature, religion, philosophie, technologie)
- **Archéologie** (classique et archéologie des provinces romaines)
- **Histoire ancienne**
- **Papyrologie**

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

La CPU a proposé de définir le domaine d'étude comme l'histoire du bassin méditerranéen sur la période -1900 / +600.

Le CNU, le CNRS, et d'autres institutions de l'ESR sont consultées par la DGESIP.

Courrier du 1^{er} août 2017 de la DGESIP visant à identifier les sections concernées par les « classical studies ».

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

Section CNU n°8	Langues et littératures anciennes
Section CNU n°17	Philosophie
Section CNU n°21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art

Auxquelles il conviendrait d'ajouter :

Section CNU n°9	Langue et littérature françaises
Section CNU n°10	Littératures comparées
Section CNU n°20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
Section CNU n°25	Mathématiques
Section CNU n°72	Épistémologie, histoire des sciences et des techniques

2. Points d'information et d'actualité

2.3. Dossier des disciplines rares

Poursuite avec les sections « classical studies » pour identifier des profils rares ou en danger...

Réunion en janvier 2018.

Puis une généralisation de la méthodologie serait envisagée.

2. Points d'information et d'actualité

2.4. Changement à la DGRH et à la DGESIP

DGRH : M. Edouard GEFFRAY, diplômé de l'ENA, ancien directeur de cabinet de François Bayrou (2017), maître des requêtes au Conseil d'Etat, nommé au conseil des ministres du 27 septembre 2017.

DGESIP : Mme Brigitte PLATEAU, agrégée de mathématiques, docteur en informatique, Professeur des universités à Grenoble, ancienne directrice de Grenoble INP-Ensimag, nommée au conseil des ministres du 11 octobre 2017.

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

- Précédentes élections : septembre 2015
- Décret n°2015-1102 du 31 août 2015 modifiant le décret n°92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités
- Certaines dispositions ne s'appliquent qu'à partir du renouvellement des membres du CNU intervenant à **compter du 1^{er} janvier 2016**

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

- Une liste unique de candidats (suppression du binôme titulaire-suppléant), ordonnée, avec au moins la moitié des mandats à pourvoir et un nombre pair de candidats.
 - Exemple : si une liste a 3 élus, les trois premiers (1 à 3) sont « titulaires », les trois suivants (4 à 6) sont « suppléants ».

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

- Chaque liste désigne un représentant (et un représentant adjoint). Ce dernier indique, en cas d'absence occasionnelle ou définitive d'un titulaire, quel est le suppléant qui doit siéger.
- Le même calendrier qu'en 2015.
- Arrêté et circulaire prévus en 2018.

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

- Rappel de 2015 :
 - dépôt des listes sur Helios le 7 juin,
 - élections du 14 septembre au 14 octobre,
 - dépouillement les 21-22 octobre,
 - expiration mandat 2011-2015 le 18 novembre,
 - élection des bureaux de sections et de groupes du 23 novembre au 1^{er} décembre,
 - élection du bureau de la CP-CNU le 9 décembre.

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

- Le mandat des membres du Conseil national des universités a une durée de quatre ans.
- Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs de membre titulaire du Conseil national des universités.

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

sont assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences

- Chercheurs titulaires relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des **établissements publics scientifiques et technologiques** qui remplissent certaines conditions.

2. Points d'information et d'actualité

2.5. Calendrier électoral 2019

Liste des Établissements publics scientifiques et technologiques

[CNRS](#) : Centre national de la recherche scientifique

[IFSTTAR](#) : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

[INED](#) : Institut national d'études démographiques

[INRA](#) : Institut national de la recherche agronomique

[INRIA](#) : Institut national de recherche en informatique et en automatique

[INSERM](#) : Institut national de la santé et de la recherche médicale

[IRD](#) : Institut de recherche pour le développement

[IRSTEA](#) : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Intervention de l'assemblée

3. Les CRCT (congés pour recherche ou conversion thématique)

- Avancement du calendrier CRCT (afin de permettre de mieux préparer le CRCT lorsque la réponse est positive et faciliter l'organisation de l'enseignement).
- Pour les CRCT, la possibilité de cumuler un semestre CNU et un semestre « université » (proposition commune CP-CNU & CPU) n'a pas été retenue pour 2018.

3. Les CRCT (congés pour recherche ou conversion thématique)

Il est demandé une action forte concernant le contingent de congés pour recherche ou conversion thématique (CRCT) attribué par le CNU, ce qui passe par une refonte complète du mode de calcul.

Il faudrait parvenir à un doublé du contingent actuel des CRCT CNU pour s'approcher sensiblement des standards internationaux en la matière.

Intervention de l'assemblée

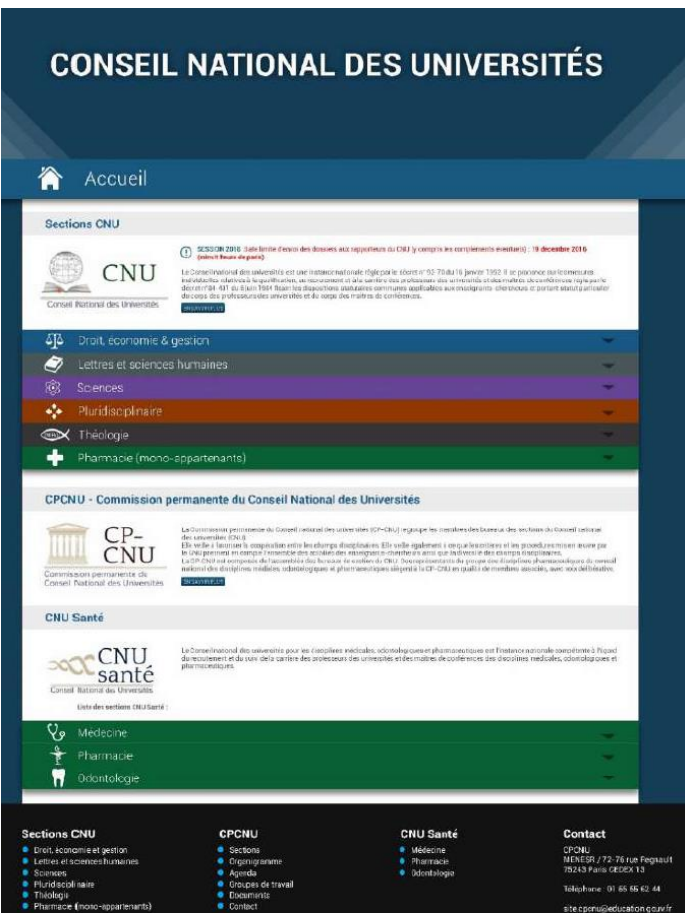
4. Evolution du site internet CNU

4. Evolution du site internet CNU

Réflexion avec DNE, DGRH et TLTI (prestataire) sur modification du site web.

- Accès direct : Sections CNU, CP-CNU, CNU-Santé
- Ergonomie
- Présentation générale (icônes, couleur, etc.)
- Déclinaison de l'application WEB sur mobile
- Transfert des données existantes

4. Evolution du site internet CNU



CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Accueil

Sections CNU

CNU
Conseil National des Universités

- Droit, économie & gestion
- Lettres et sciences humaines
- Sciences
- Pluridisciplinaire
- Théologie
- Pharmacie (mono-appartenants)

CPCNU - Commission permanente du Conseil National des Universités

CP-CNU
Commission permanente du
Conseil National des Universités

CNU Santé

CNU santé
Conseil National des Universités
Liste des sections CNU Santé

- Medecine
- Pharmacie
- Odontologie

Sections CNU

- Droit, économie et gestion
- Lettres et sciences humaines
- Sciences
- Pluridisciplinaire
- Théologie
- Pharmacie (mono-appartenants)

CPCNU

- Sections
- Organisation
- Agenda
- Groupes de travail
- Documents
- Contact

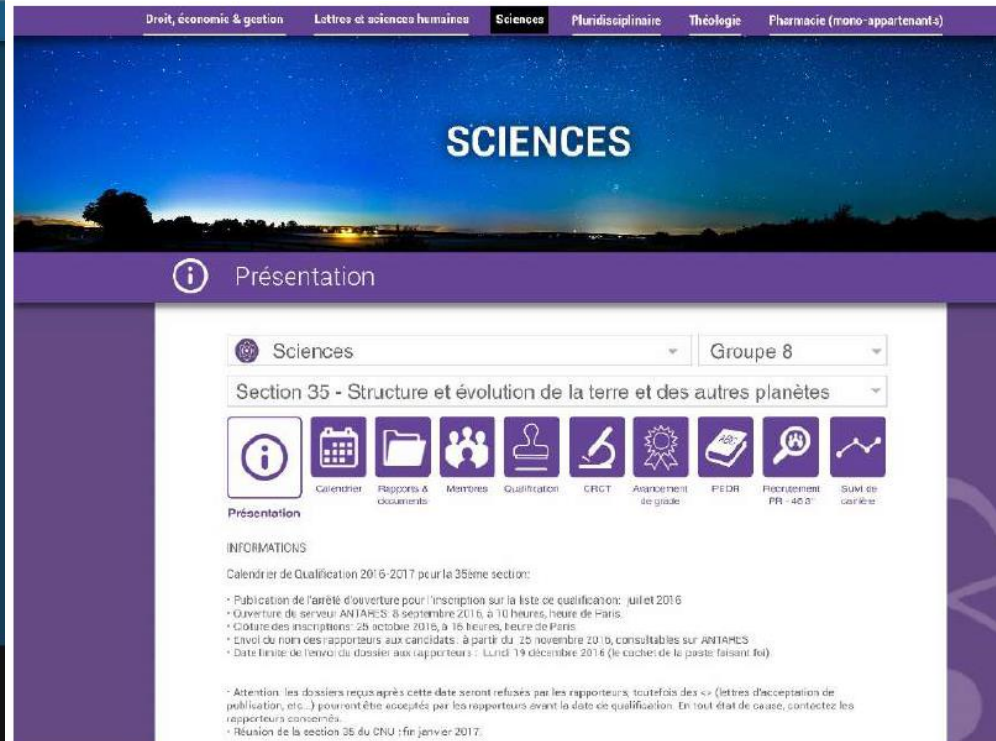
CNU Santé

- Médecine
- Pharmacie
- Odontologie

Contact

CPCNU
MANSIEV 77276 rue Fegakou
75243 Paris CEDEX 13
téléphone : 01 65 65 62 44
site : cpnu@education.gouv.fr

Exemples de fenêtres



Navigation: Droit, économie & gestion | Lettres et sciences humaines | **Sciences** | Pluridisciplinaire | Théologie | Pharmacie (mono-appartenants)

SCIENCES

Présentation

Sciences | Groupe 8

Section 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes

Calendrier | Rapports & documents | Membres | Qualification | CRCT | Avance ment de grade | FEDR | Recrutement PR - 403 | Suivi de carrière

Présentation

INFORMATIONS

Calendrier de Qualification 2016-2017 pour la 35ème section:

- Publication de l'arrêté d'ouverture pour l'inscription sur la liste de qualification: juillet 2016
- Ouverture de serveur ANIARES: 8 septembre 2016, à 10 heures, heure de Paris
- Cloture des inscriptions: 25 octobre 2016, à 16 heures, heure de Paris
- Civilité des noms des rapporteurs aux candidats: à partir du 15 novembre 2016, consultables sur ANIARES
- Date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs: - Jeudi 19 décembre 2016 (le cachet de la poste faisant foi)

Attention: les dossiers reçus après cette date seront refusés par les rapporteurs, toutefois des « » (lettres d'acceptation de publication, etc...) pourront être acceptés par les rapporteurs avant la date de qualification. En tout état de cause, contactez les rapporteurs concernés.

Réunion de la section 35 du CNU (fin janvier 2017).

Intervention de l'assemblée

5. Le suivi de carrière

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - données quantitatives

Sur 55 sections :

- 28 ont mis en œuvre
- 27 n'ont pas mis en œuvre

Etablissements de la vague C

- 2804 dossiers envoyés (44% de la population concernée)
- Taux variable en fonction des sections

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

1 - Sections ayant refusé de faire le SDC (27 sections)

- Avez-vous regardé les dossiers, en particulier avez-vous examiné les dossiers de personnes ?
 - ayant rempli la fenêtre confidentielle
 - hors vague

Le bureau/président regarde les dossiers	Les dossiers ne sont pas ouverts
5 sections	22 sections

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

1 - Sections ayant refusé de faire le SDC (27 sections)

- Quel type de communication avez-vous employé vis-à-vis des personnes ayant transmis un dossier ?

Message aux auteurs de dossier	Aucune communication particulière aux auteurs
11 sections	16 sections

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

2 - Sections ayant siégé pour le SDC (28 sections)

- Avez-vous remarqué des problèmes récurrents dans certains établissements ?

Réponse « oui »	Réponse « non »	Réponse inexploitable	Section n'ayant pas répondu
17 sections	6 sections	4 sections	1 section

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

2 - Sections ayant siégé pour le SDC (28 sections)

- Nombre de personnes ayant rempli la fenêtre confidentielle

Aucune	< 10%	≥ 10%	Réponse inexploitable	Section n'ayant pas répondu
2 sections	9 sections	12 sections	4 sections	1 section

On peut estimer à ~15% le nombre d'EC utilisant la fenêtre confidentielle.

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

2 - Sections ayant siégé pour le SDC (28 sections)

- Avez vous-proposé à certaines personnes de rester en contact avec la section si elles le souhaitent ?

Réponse « oui »	Réponse « non »	Réponse inexploitable	Section n'ayant pas répondu
9 sections	11 sections	7 sections	1 section

5. Le suivi de carrière (questionnaire)

2 - Sections ayant siégé pour le SDC (28 sections)

- Avez-vous rencontré des dossiers relevant de thématiques isolées?

Réponse « oui »	Réponse « non »	Réponse inexploitable	Section n'ayant pas répondu
5 sections	13 sections	9 sections	1 section

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

Rappelons que pour une très grande majorité de collègues, le suivi indique une activité sans difficulté particulière.

1. Signalements particuliers personnels
2. Signalements de difficultés liées aux conditions de travail
3. Organisation de l'établissement
4. Enseignement
5. Recherche
6. Recrutement
7. Remarques concernant la procédure

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

1. Signalements particuliers personnels

- Cas de souffrance au travail, de harcèlement ou de violence
- Conflit avec le « supérieur hiérarchique »
- Hygiène et sécurité
- Demande de changement de section
- Manque de perspectives

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

2. Signalements de difficultés liées aux conditions de travail

- Eloignement entre différents sites d'activité :
 - entre plusieurs sites d'enseignement
 - entre site enseignement et site recherche
- Problèmes de locaux (bureaux)
- Absence de bureau dans les locaux d'enseignement
- Problèmes accès informatique
- Vétusté des locaux

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

3. Organisation de l'établissement

- Augmentation des tâches administratives de type secrétariat
- Déstabilisation due à des restructurations
- Intégrations peu accompagnées
- Effets des décharges et/ou détachement sur les EC restants
- Contraintes liées au passage en ZRR (*zone à régime restrictif*)

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

4. Enseignement

- Surcharge massive dans certains établissements
- TD surchargés
- Manque d'appui (ex. organisation des travaux pratiques)
- Aménagement de service pour jeunes recrutés souvent bénéfique (développement de l'activité recherche)

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

5. Recherche

- Difficulté à financer la recherche (doctorants, AO projets, etc.)
- Financement des missions
- Inégalités de traitement au sein d'unités de recherche dépendant de différentes tutelles et accueillant différents types de personnels
- Thématiques isolées et/ou manque de représentation de certains champs disciplinaires
- EC non affectés à une unité de recherche

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

6. Recrutement

- Profils de postes non respectés
- L'endorecrutement peut entraîner des difficultés pour développer l'activité de recherche (MC)

5. Le suivi de carrière

Bilan de la campagne 2017 - Retour des sections

7. Remarques concernant la procédure

- On ne sait pas qui a renseigné les champs supposés pré-remplis par l'établissement
- Sur Alya retour des sections : observations = avis pour l'établissement

5. Le suivi de carrière en 2018

- EC et établissements de la **vague D (Paris)**
- Paris *intra muros*
- Les autres établissements d'Ile de France sont dans la vague E

5. Le suivi de carrière en 2018 (Etablissements concernés)

Arts et Métiers ParisTech (ENSAM)
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
École nationale supérieure d'architecture Paris La Villette (ENSA)
Institut national d'histoire de l'art (INHA)
Institut national du patrimoine (INP)
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
HeSam Université
École nationale supérieure d'architecture Paris Belleville (ENSA)
École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais (ENSA)
École spéciale d'architecture de Paris (ESA)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Université Paris II Panthéon-Assas
Université Paris-Sorbonne
Université Pierre et Marie Curie
Sorbonne Universités
Chimie ParisTech
Collège de France
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École nationale des chartes
École normale supérieure (ENS Ulm)
École pratique des hautes études (EPHE)
ESPCI ParisTech (École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris)
IBPC – Fondation Rothschild
Mines ParisTech

Observatoire de Paris
Université Paris-Dauphine
Paris Sciences et Lettres (PSL)
École des hautes études en santé publique (EHESP)
École nationale supérieure d'architecture Paris Val de Seine (ENSA)
Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH Paris)
Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
SciencesPo (IEP Paris)
Université Paris 13
Université Paris Descartes
Université Paris Diderot
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Université Sorbonne Paris Cité (SPC)
Institut Mines Telecom
CEA
CNRS
Inserm
Institut Curie
Irstea
Pasteur

(extrait du courrier officiel du président de l'HCERES, ordre respecté)

Intervention de l'assemblée

Pause méridienne jusqu'à 14h30

6. La qualification 2018 (ANTARES)

6. La qualification 2018 (ANTARES)

Point DGRH au 21 novembre 2017

- Dossiers déposés : **19737**
- Déjà qualifié : 6
- Recevable sous condition : 197
- Recevable : 2236
- Transmis non traité définitivement : 620
- Dossiers transmis pour examen : **3059** (15%)
- Dossiers non encore transmis : **16678**

6. La qualification 2018 (ANTARES)

Deux axes principaux :

- Dématérialisation de la procédure Antares Qualification
- Harmonisation des formulaires pour les différentes applications de galaxie
 - *Etablissement d'un CV commun pour toutes les procédures pouvant être utilisé d'une procédure à une autre par les candidats*

6. La qualification 2018 (ANTARES)

Dématérialisation partielle

Les éléments suivants ne sont pas mis en place pour la campagne qualification 2018 :

- Gestion des Espaces Documents
- Saisie des rapports en ligne
- Messagerie pour communiquer avec la DGRH et les candidats

Intervention de l'assemblée

7. Mise en place de l'échelon exceptionnel des MC HC

7. Mise en place de l'échelon exceptionnel des MC HC

Transposition PPCR *parcours professionnels, carrières et rémunérations*

Accès à la hors échelle B

- Création d'un échelon exceptionnel pour les MC HC (avancement au choix)
- 7^{ème} échelon des PU 2^{ème} classe (avancement automatique après 3 ans 6 mois)

Ces deux mesures sont effectives depuis le 1^{er} septembre 2017.

Les mesures indiciaires (conversions primes-points) sont reportées à 2019.

7. Mise en place de l'échelon exceptionnel des MC HC

Transposition PPCR *parcours professionnels, carrières et rémunérations*

- **10 %** des effectifs du corps au terme d'une montée en charge pluriannuelle sur **7 ans**, soit à terme un effectif de 3 400 renouvelé au fur et à mesure des départs en retraite.
- les contingents seront **plus élevés au début**.
- **deux campagnes** (2017 et 2018) organisées **en 2018**.
- le mode de calcul incite à **privilégier les fins de carrière**.

7. Mise en place de l'échelon exceptionnel des MC HC

Transposition PPCR *parcours professionnels, carrières et rémunérations*

Les conditions d'accès à cet échelon exceptionnel prendront en compte **de manière prioritaire les enseignants-chercheurs particulièrement investis dans leur mission d'enseignement**. Le CNU et les établissements proposeront chacun la moitié des promotions.

- **(rappel) Prévoir la mise à jour des critères d'avancement de grade pour le passage : MC HC – MC HC échelon exceptionnel**

Intervention de l'assemblée

8. Groupe de travail « Doctorat-HDR »

Quatre réunions : 1^{er} juin et 8 décembre 2016, 30 mars et 9 novembre 2017

Thèses.

- Préconisations de durée de thèse (tenant compte des spécificités disciplinaires : 3-6 ans).

- Reconnaissance du doctorat par les branches professionnelles.

Distinctions à faire entre direction, codirection et co-encadrement de thèses.

- Doctorat en validation des Acquis de l'Expérience : mêmes critères et modalités que le doctorat standard.

8. Groupe de travail « Doctorat-HDR »

HDR

- Contours, statut et conditions de préparation de l'HDR que la CP-CNU n'entend pas remettre en question en tant que diplôme.
- L'HDR ne concerne pas seulement les EC mais également les collègues des EPST, du CNAP...
- À un moment où pourrait s'imposer la formation professionnelle des universitaires, la période de préparation d'une HDR devrait être comptabilisée comme un temps de formation à part entière.

8. Groupe de travail « Doctorat-HDR »

	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	801	45,7	57	35,1
Économie, gestion et administration économique et sociale	614	45,9	109	48,6
Lettres, langues et sciences humaines	2 911	58,6	358	45,5
Sciences	7 330	39,2	1 141	28,9
STAPS	89	25,8	7	71,4
Médecine, pharmacie, odontologie	341	51,0	199	36,7
Total	12 086	44,9	1 871	34,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

8. Groupe de travail « Doctorat-HDR »

HDR

Autres données : en particulier concernant le genre (solicitation des DRH / DGESIP : âge moyen de passation de l'HDR par disciplines, délai de préparation après le doctorat, tout ceci à des fins de croisement et de recherche d'éventuelles corrélations).

Systeme de décharges et reconnaissance systématique des co-encadrements effectifs, notamment pour l'obtention d'une PEDR.

Intervention de l'assemblée

Prochaine assemblée de la CP-CNU

Vendredi 15 juin 2018, 10h-17h

Amphithéâtre Poincaré, site Descartes